

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 4 AVRIL 2019 - n°55



LE FLASH

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale entame la dernière année du mandat pour lequel vous lui avez apporté votre confiance. Les projets se poursuivent et nous tiendrons le cap jusqu'à l'année prochaine.

Les travaux de la rue Jean Jaurès que nous avons amorcés en fin d'année dernière ont déjà bien avancé et nous venons de voter en Conseil Municipal la mise en place de mesures d'indemnisation pour les commerçants ayant soumis un dossier à la commission mise en place par la commune.

Cette décision, je tiens à le rappeler, n'est pas systématique et bon nombre de communes effectuant des travaux aussi importants que ceux que nous connaissons à Brasles ne mettent en place aucun dispositif de ce type.

Mais à Brasles, vos élus prennent leurs responsabilités et traitent tout Braslois, commerçant ou particulier, avec la considération qu'il mérite.

Ces travaux ont fait couler beaucoup d'encre dans la presse, nous ont valu des critiques mais nous avons tout de même tenu bon. Nous aurions pu laisser cette décision coûteuse à l'appréciation de la future équipe municipale et nous atteler au développement d'autres projets - les besoins ne manquent pas à l'échelle d'une commune comme Brasles.

Nous espérons que la voirie restaurée qui nous sera livrée d'ici quelques mois fera vite oublier les désagréments causés.

D'ici là, comme vous pourrez le lire, nous venons de répondre aux besoins des familles qui nous demandaient toujours plus de simplification pour les démarches d'accès aux activités périscolaires. La mise en place d'un portail, disponible en ligne 7 jours/7 et 24h/24 devrait leur donner satisfaction.

Bien à vous,

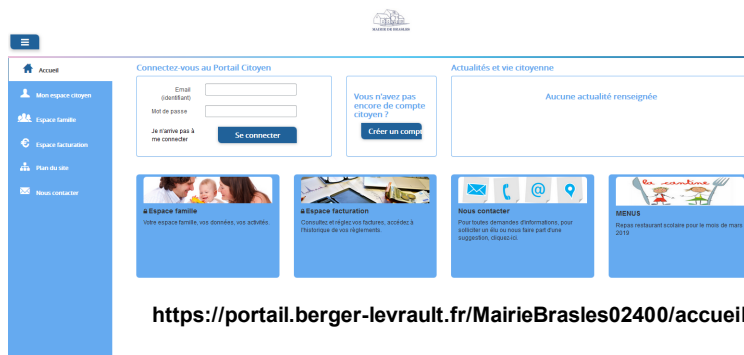
Michèle FUSELIER

Maire de Brasles

Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne

L'espace famille :

toutes les démarches pour vos enfants en un clic !



<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBrasles02400/accueil>

La commune vient de mettre en place un « Espace famille » qui doit permettre de dématérialiser toutes les démarches périscolaires.

A partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, les familles pourront

prochainement réaliser l'inscription administrative de leurs enfants aux services de la commune, inscrire ou modifier une inscription aux différentes activités (cantine, accueil périscolaire matin/soir, étude et mercredis récréatifs), consulter leurs factures et également s'informer sur les actualités des accueils. Un courrier d'information a été adressé fin février à tous les parents des enfants inscrits aux activités périscolaires. Celui-ci contient un code d'abonné famille qui est propre à chaque famille et qui permet la création d'un compte personnel.

Nous invitons donc les parents qui ne l'auraient pas encore fait à aller découvrir ce portail afin de se familiariser avec ce nouvel outil qui doit répondre à leurs besoins.

Inscriptions à l'école pour la prochaine rentrée

Les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 des enfants de Brasles et de Gland auront lieu, sur rendez-vous, à l'école élémentaire, place de la Mairie :

- mardi 23 avril de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- mardi 30 avril de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Sont concernés les enfants entrant en Petite section de maternelle, nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et tous les enfants ayant emménagé à Brasles ou à Gland.

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter Mme Marie PONCIN, Directrice de l'école par téléphone au 03.23.69.00.55 ou à lui adresser un email à l'adresse suivante : ce.0020153f@ac-amiens.fr.

Travaux de voirie : l'indemnisation des commerçants votée par le Conseil Municipal

Les travaux de la rue Jean Jaurès démarrés en septembre 2018 ont nécessité une longue interruption totale, en journée, de la circulation sur cette artère très fréquentée. **Afin d'apporter un soutien aux commerçants Braslois ayant dû faire face à une baisse de leur activité du fait d'une moindre fréquentation dans leurs commerces, la commune a mis en place, dès la fin d'année dernière, une commission d'indemnisation (dont les aides sont financées par la commune et par le SARCT).**

Réunie le 7 mars dernier (cf. *Brasles Infos le Flash n°54*), cette instance, composée d'experts comptables et présidée par un juge du tribunal administratif a analysé les dossiers constitués par les commerçants requérant une compensation sur le manque à gagner qu'ils avaient pu subir durant cette période. A l'issue de cette rencontre, la commission s'est prononcée en faveur d'une indemnisation pour chaque dossier présenté. **Ces propositions ont été soumises au vote des élus, qui les ont acceptées lors du Conseil Municipal du mardi 2 avril.**

Une exposition à découvrir à Laon



En 2018, notre commune a souhaité célébrer dignement le Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. Parce que le Devoir de Mémoire doit se poursuivre au-delà de ces temps de commémorations, nous vous invitons à aller découvrir à Laon l'exposition « Revivre ! » proposée par le Conseil Départemental de l'Aisne. Accessible jusqu'au 28 juin prochain au Centre

des Archives et de la Bibliothèque départementale de l'Aisne, l'accès est libre et possible du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Des bons de stérilisation pour les chats errants disponibles en mairie

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la commune met à la disposition des habitants des bons de stérilisation destinés à des chats errants. La dotation disponible concerne 8 mâles et 8 femelles. Ces bons sont à retirer en Mairie.

Brocante de la fête communale

Dans le cadre de la fête communale qui se déroulera les 4 et 5 mai prochains, le **Comité des Fêtes organise une brocante**. Les inscriptions sont à effectuer en Mairie à partir du lundi 8 avril (2€ le mètre).

Travaux bruyants : quand les faire ?

Nous vous rappelons qu'un **arrêté préfectoral définit des périodes d'utilisation pour appareils à forte intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...**

L'usage de ces outils n'est autorisé que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

On jardine sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation des « pesticides chimiques » est bannie de nos jardins. En effet, la réglementation a évolué et interdit « d'acheter, de stocker, et d'utiliser » ce type de produits.

Pas de panique, des solutions alternatives existent afin de mieux contrôler la végétation spontanée qui pousse.

Dans le jardin, que ce soit les graviers, les pavés, l'herbe, ou les massifs, chaque espace a ses solutions !

- **Le paillage** dans les massifs garde l'humidité tout en limitant les herbes non désirées (couche min de 5-10 cm, à recharger tous les ans).
- **Le binage** « vaut deux arrosages », il aère le sol permettant un bon équilibre pour des végétaux en bonne santé.
- **Les plantes locales**, en choisissant des plantes adaptées à la région, au sol et à l'ensoleillement, elles résisteront mieux aux maladies et aux parasites.

Pour les curieux, vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner sur le site www.jardiner-autrement.fr.



Un prochain spectacle à Brasles

Nous vous annonçons dans un précédent numéro du flash que la salle de spectacle -l'Espace Louvroy - de Neuilly-saint-Front avait du être fermée par la Communauté d'Agglomération pour des questions de sécurité. Certains spectacles prévus dans leur programmation culturelle 2019 sont donc délocalisés dans des salles des environs.

Le vendredi 24 mai à 20h30, le one man show « Booder is back » aura lieu à l'Espace Culturel Raymond Commun. Réservations souhaitable au 09 63 58 65 50 ou sur espace.louvroy@gmail.com. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site <http://espacelouvroy.blogspot.com>.

Bientôt à Brasles...

7 avril **Dimanche 7 avril, de 10h à 17h l'association Brasles Demain** organise une Bourse aux Vêtements à l'Espace Culturel Raymond Commun.

4 & 5 mai **Samedi 4 et dimanche 5 mai, fête communale organisée par le Comité des fêtes.** Dépôt de gerbe au Monument aux Morts le samedi à 18h. Brocante de 8h à 18h le dimanche place de la Mairie, Place Brigot jusqu'à l'Espace Culturel Raymond Commun. Concert à 15h par « Mâles de Mer » - chants de marins traditionnels. Grillades, frites et buvette toute la journée le dimanche. Fête foraine durant ces deux jours.

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons :

Le Lundi / Le Mercredi / Le Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le Mardi / Le Jeudi : de 13h30 à 17h30

Le Samedi : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : mairie.brasles@orange.fr